

Diplôme de l'ICH - Titre RNCP niveau II Responsable de programme immobilier

À l'ICH, devenez responsable de programme immobilier

Intitulé officiel : Titre RNCP Niveau II Responsable de programme immobilier

Présentation

Publics / conditions d'accès

Le parcours de formation menant au diplôme de l'ICH mention responsable de programme immobilier (titre RNCP niveau II) s'adresse aux professionnels de l'immobilier, ainsi qu'à toute personne intéressée par les métiers de l'immobilier et en particulier ceux de la promotion immobilière.

Pour profiter au mieux des enseignements dispensés, une bonne culture générale est souhaitable. Des connaissances générales en droit et en économie sont un atout supplémentaire.

Objectifs

Acquérir les compétences juridiques et économiques nécessaires pour suivre la conception et la réalisation d'opérations immobilières de construction ou d'aménagement, et pour conseiller sur le montage de telles opérations.

Modalités de validation

Avoir acquis :

- les UE composant le diplôme
- l'UA d'expérience professionnelle (2 ans dans la spécialité ou stage en entreprise d'une durée minimale de 4 mois)

Compétences

Conception d'opérations immobilières

- Prospector, à partir de la documentation appropriée, les terrains susceptibles de faire l'objet d'une opération immobilière et déterminer la manière d'en acquérir la propriété ou la jouissance.
- Étudier, en distinguant les différents segments du marché immobilier (logement, bureau, activité...), la faisabilité juridique d'une opération immobilière, au regard notamment de la réglementation de l'urbanisme et de l'environnement.
- Étudier, par l'établissement d'un plan de financement et de commercialisation, la faisabilité économique de l'opération immobilière compte tenu du coût de sa réalisation (maîtrise foncière, travaux de préparation du terrain et de construction, charges fiscales...) et de la valeur prévisionnelle à la vente ou à la location des locaux construits ou rénovés.
- Conclure et assurer le suivi des contrats de maîtrise d'oeuvre (architecte, bureaux d'étude, économiste de la construction...).

Réalisation d'opérations immobilières

- Identifier les différentes autorisations administratives requises (permis de construire, autorisation d'aménagement commercial, autorisation d'installation classée...), préparer les dossiers de demande et suivre leur instruction jusqu'à la délivrance des autorisations.
- Mener la campagne de commercialisation des locaux à construire ou à rénover conformément au plan de financement et de commercialisation.

🌟 Valide le 26-05-2018

Code : CPN7600A

80 crédits

Titre RNCP Niveau II

Responsabilité nationale :
EPN14 - Droit et immobilier /
Gilles GODFRIN

Niveau d'entrée requis :
Sans niveau spécifique

Niveau de sortie : Niveau II

Mode d'accès à la certification :

- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Formation continue
- Validation des Acquis de l'Expérience

NSF : Economie (122) , Droit, sciences politiques (128)

Métiers (ROME) : Chargé / Chargée de programme immobilier neuf (C1503) , Chargé / Chargée d'opérations immobilières (C1503) , Responsable programme réhabilitation immobilière (C1503) , Chargé / Chargée de prospection et de développement foncier (C1503) , Chargé / Chargée d'opérations logement social (C1503) , Constructeur / Constructrice de maisons individuelles (C1503) , Gestionnaire de programmes immobiliers (C1503) , Lotisseur / Lotisseuse (C1503) , Monteur / Monteuse d'opérations immobilières (C1503) , Promoteur-constructeur / Promotrice-constructrice (C1503) , Responsable de programme immobilier (C1503)

Code CertifInfo : 77531

Code CPF (COPANEF) :
183261

Contact national :
ICH

- Lancer les appels d'offre puis conclure et suivre les marchés de travaux avec les entreprises.
- Assurer le suivi du chantier en veillant au respect des documents contractuels relatifs à la consistance et au calendrier des travaux, à la protection du voisinage et à la sécurité des personnels.
- Déterminer les responsabilités en cas de conflits entre les intervenants et favoriser les techniques de résolution amiable des litiges.

Conseil en opérations immobilières

- Conseiller les collectivités publiques, notamment locales, sur l'opportunité de planifier et conduire des opérations immobilières au regard de la conjoncture immobilière et des enjeux d'urbanisme locaux, dans le respect des règles de déontologie applicables aux professions immobilières.
- Conseiller dans leurs choix les opérateurs immobiliers à partir de l'analyse prospective du marché de la construction, dans le respect des règles de déontologie applicables aux professions immobilières

2 rue Conté
75003 Paris
01 40 27 25 79
Sylvie Molina
sylvie.molina@lecnam.net

Enseignements

80 ECTS

Initiation aux études juridiques immobilières	DRM001
	8 ECTS
Droit de la propriété immobilière	DRM002
	8 ECTS
Droit de l'urbanisme et de l'aménagement	DRM101
	6 ECTS
Financement immobilier	DRM102
	6 ECTS
Marchés de travaux	DRM103
	6 ECTS
Droit de la promotion et des sociétés immobilières	DRM104
	6 ECTS
Fiscalité immobilière	DRM107
	6 ECTS
Responsabilité et assurance des constructeurs	DRM115
	6 ECTS

3 unités à choisir parmi 16 18 ECTS

Baux d'habitation et commerciaux	DRM105
	6 ECTS
Copropriété et ensembles immobiliers	DRM106
	6 ECTS
Économie immobilière	DRM108
	6 ECTS
Expertise judiciaire immobilière	DRM123
	3 ECTS
Droit du logement social	DRM110
	6 ECTS
Statut et déontologie des professions immobilières	DRM121
	3 ECTS
Estimation des immeubles	DRM112
	6 ECTS
Contrats de vente d'immeubles	DRM113
	6 ECTS
Comptabilité immobilière	DRM116
	6 ECTS
Immobilier d'entreprise	DRM120
	3 ECTS
Techniques de négociation immobilière	DRM118
	6 ECTS
Droit immobilier de l'environnement	DRM119
	6 ECTS
Introduction à la technologie et à la pathologie des bâtiments	DRM127
	6 ECTS
Éléments d'analyse financière	DRM126
	3 ECTS

Droit pénal de l'immobilier

DRM124

3 ECTS

Médiation immobilière

DRM128

3 ECTS

Expérience professionnelle

UADR0J

10 ECTS